



Préfecture de Seine-Saint-Denis

Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrain

Vu pour être annexé à
mon arrêté n° 02-2548
en date du 4 juillet 2002

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

commune de GAGNY

CARTE RÉGLEMENTAIRE PRESENCE D'ANCIENNES CARRIERES

-  ZONE TRÈS EXPOSÉE
INCONSTRUCTIBLE EN ÉTAT
-  } ZONES MOYENNEMENT EXPOSÉES
-  } DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES
GARANTISSANT LA STABILITÉ À PRÉVOIR
-  Limite communale
-  Courbe de niveau

